## Informations de base

| | |
|---|---|
| **2006/2574(RSP)**<br>RSP - Résolutions d'actualité | Procédure terminée |
| Résolution sur la situation à Sri Lanka<br>**Subject**<br>6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux<br>6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde<br>**Zone géographique**<br>Sri Lanka | |

## Evénements clés

| Date | Evénement | Référence | Résumé |
|---|---|---|---|
| 18/05/2006 | Décision du Parlement | T6-0227/2006 | Résumé |
| 18/05/2006 | Résultat du vote au parlement | | |
| 18/05/2006 | Débat en plénière | | |
| 18/05/2006 | Fin de la procédure au Parlement | | |

## Informations techniques

| | |
|---|---|
| **Référence de la procédure** | 2006/2574(RSP) |
| **Type de procédure** | RSP - Résolutions d'actualité |
| **Sous-type de procédure** | Débat ou résolution d'urgence |
| **Base juridique** | Règlement du Parlement EP 150 |
| **État de la procédure** | Procédure terminée |

## Portail de documentation

**Parlement Européen**

| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| Proposition de résolution | | B6-0281/2006 | 16/05/2006 | |
| Proposition de résolution | | B6-0283/2006 | 16/05/2006 | |
| Proposition de résolution | | B6-0286/2006 | 16/05/2006 | |
| Proposition de résolution | | B6-0290/2006 | 16/05/2006 | |
| Proposition de résolution | | B6-0293/2006 | 16/05/2006 | |
| Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité | | T6-0227/2006 | 18/05/2006 | Résumé |

# Résolution sur la situation à Sri Lanka

2006/2574(RSP) - 18/05/2006 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation au Sri Lanka.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE et UEN.

Face à l'enlisement des négociations avec les Tigres de la libération de l'Eelam tamoul (LTTE), le Parlement invite les parties en présence à **reprendre sans délai les négociations de paix** et à déposer les armes en vue de mettre un point final au conflit en cours. Il condamne sévèrement la reprise de la campagne d'attaques par les LTTE et les ruptures continuelles du cessez-le-feu. Cet arrêt des combats serait ainsi l'occasion d'assurer la sécurité de la mission de surveillance au Sri Lanka et à contrôler le respect du cessez-le-feu.

Parallèlement, le Parlement condamne avec fermeté les abus contre l'enfance consistant à enrôler des **enfants-soldats** et appelle tous les groupes rebelles à cesser cette pratique. Le Parlement condamne également la répression dont fait l'objet la presse de langue tamoule et les organisations tamoules. Il insiste sur la nécessité d'effectuer une enquête indépendante sur toutes les allégations de violation des droits de l'homme par les forces de sécurité ou par des groupes armés.

Parmi les autres actions demandées par le Parlement aux parties, figurent :

- l'arrêt du recours aux mines antipersonnel,
- la mise en place d'un accord destiné à partager l'aide internationale, notamment suite au tsunami (le Parlement condamne en particulier le blocage politique au sujet de la Structure de gestion opérationnelle post-tsunami qui a déjà retardé le versement de 50 millions EUR d'aides, empêchant ainsi les travaux de reconstruction au nord et à l'est de Sri Lanka).

Le Parlement invite encore les États membres à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre un terme aux tentatives illégales des LTTE de maintenir un système d'imposition forcée d'une fraction de la communauté tamoule vivant dans l'Union européenne.

Enfin, le Parlement réaffirme son soutien à toute la population de l'île et à son président, Mahinda Rajapakse, pour qu'ils relèvent ensemble les défis qui les attendent.